



Question no 3204

Maturité bilingue et règlement

Depuis quelques années, la possibilité d'effectuer une maturité bilingue à Laufon est proposée aux lycéens jurassiens, ce qui est très bien et offre des perspectives intéressantes.

Pour avoir la possibilité d'entrer dans ce cursus, les élèves passent un test et seuls les meilleurs sont retenus.

Cette option demande aux élèves un investissement conséquent, que se soit au niveau des déplacements mais aussi au niveau pédagogique pour maîtriser la langue afin de pouvoir suivre les enseignements en immersion.

Depuis la rentrée scolaire 2018, le canton de Bâle-Campagne a durci les conditions d'admission à l'entrée au gymnase des élèves bâlois, dont dépend le Lycée de Laufon.

En outre, il a augmenté la note de moyenne générale minimum pour passer en deuxième année, la 1^{ère} année constituant une année pré-gymnasiale.

Le problème est que les élèves jurassiens qui n'atteignent pas ce minimum après leur 1^{ère} année et sont recalés à Laufon n'ont plus la possibilité de recommencer le Lycée au Jura même si la Maturité au Jura s'effectue en 3 ans au lieu de 4 à Bâle-Campagne.

Connaissant ce principe, le risque est grand que les parents n'envoient plus leurs enfants dans cette structure et que les élèves motivés se détournent de cette opportunité de formation bilingue.

- 1) La convention mise en place en 2017 est-elle obsolète ?
- 2) Le gouvernement peut-il nous dire ce qu'il compte faire pour changer cette règle et permettre aux élèves jurassiens concernés d'avoir la possibilité sous certaines conditions de recommencer leurs études gymnasiales à Porrentruy ?

Etique Michel

Delémont, le 26 juin 2019